



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 mars 2021  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Quarante-sixième session**  
22 février-19 mars 2021  
Point 6 de l'ordre du jour  
**Examen périodique universel**

## **Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel\***

### **Libéria**

#### **Additif**

#### **Observations sur les conclusions et/ou recommandations, engagements et réponses de l'État ayant fait l'objet de l'Examen**

---

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



<i>Recommandation au paragraphe n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Réponse du Gouvernement du Libéria</i>
<b>103.1, 2, 16, 17</b>	Accélérer le processus de ratification des instruments relatifs aux droits de l'homme qu'il a signés (Zimbabwe, Mozambique, Maroc)	Acceptée
<b>103.3, 4, 5, 6</b>	Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (Slovénie, Togo, Ukraine, Chili)	Acceptée
<b>103.7</b>	Accélérer la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (Belgique)	Acceptée
<b>103.8, 9</b>	Envisager de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Philippines, Honduras, Sénégal)	Acceptée
<b>103.10, 11</b>	Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Honduras, Mali)	Acceptée
<b>103.12</b>	Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort (Allemagne)	Acceptée
<b>103.13, 14</b>	Envisager de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et les autres instruments relatifs aux droits de l'homme signés mais non ratifiés (Costa Rica, Argentine, France)	Acceptée
<b>103.15</b>	Signer et ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Honduras)	Acceptée
<b>103.16, 17</b>	Accélérer, dans la mesure du possible, le processus de signature et de ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (Mozambique, Maroc)	Acceptée
<b>103.18</b>	Adopter une procédure de sélection des candidats du pays aux élections des organes conventionnels de l'ONU qui soit ouverte et fondée sur le mérite (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	Acceptée
<b>103.19</b>	Poursuivre les efforts de collaboration avec les mécanismes de défense des droits de l'homme (Niger)	Acceptée
<b>103.20</b>	Travailler en coopération avec la communauté internationale pour faciliter la mise en place de son mécanisme national de suivi et d'établissement des rapports destinés aux organes conventionnels (Éthiopie)	Acceptée
<b>103.21</b>	Inviter l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme à se rendre dans le pays avant le quatrième Examen dont il fera l'objet dans le cadre du mécanisme de l'Examen périodique universel (Panama)	Acceptée

<i>Recommandation au paragraphe n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Réponse du Gouvernement du Libéria</i>
103.22	Mettre le droit coutumier en conformité avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Ukraine)	Acceptée
103.23	Mettre effectivement en œuvre le plan d'action national en faveur des droits de l'homme (Malaisie)	Acceptée
103.24	Continuer à mobiliser les ressources et à rechercher l'appui nécessaires pour renforcer sa capacité à protéger et à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales (Nigéria)	Acceptée
103.33, 34	Mettre en place un mécanisme national de prévention en application du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et améliorer les conditions de vie des prisonniers au Libéria (Tchéquie, Danemark)	Acceptée
103.35	Redoubler d'efforts pour élaborer et renforcer les cadres législatifs nécessaires pour résoudre les problèmes intersectoriels touchant à l'environnement, notamment les cadres relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophes (Fidji)	Acceptée
103.36, 37	Veiller à ce que les normes relatives aux droits de l'homme servent de base aux modifications qu'il est envisagé d'apporter à la Constitution dans le cadre du processus de révision constitutionnelle (Fidji, Ghana)	Acceptée
103.38	Continuer à renforcer le respect et la protection des droits de l'homme dans le secteur maritime pour améliorer la productivité de l'industrie de la pêche, notamment en travaillant en coopération avec des partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux dans ce domaine (Indonésie)	Acceptée
103.218	Mettre en place une procédure spécifique de détermination du statut d'apatride (Somalie)	Acceptée
103.25, 26, 28, 29, 30, 31, 32	Faire des efforts pour renforcer les institutions nationales des droits de l'homme en les dotant des ressources nécessaires (Pakistan, Somalie, Iraq, Soudan, Togo, Zambie, Chili)	Acceptée
103.27	Renforcer les capacités de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme par sa coopération avec les institutions nationales des droits de l'homme d'autres pays (Indonésie)	Acceptée
<b>Thème : Droits des femmes</b>		
103.81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 113, 114, 116	Insérer dans le Code pénal un cadre juridique incriminant expressément la pratique des mutilations génitales féminines et prévoyant des sanctions spécifiques à cet égard (Pays-Bas, Népal, Panama, Pologne, Angola, Islande, Lesotho, Kenya, Monténégro, Maroc, Namibie, Zambie, Argentine, Burkina Faso, Canada, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Fidji, France, Allemagne, Israël, Italie, Lettonie, Japon, Ukraine, Espagne, Soudan, Botswana)	Notée <sup>1</sup>
103.87, 95	Intensifier les efforts visant à abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables (Ukraine, Brésil)	Notée

<i>Recommandation au paragraphe n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Réponse du Gouvernement du Libéria</i>
<b>103.98</b>	Donner un degré de priorité élevé à la stratégie de protection des filles contre le mariage d'enfants (2016), en application de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et incriminer les mutilations génitales féminines (Costa Rica)	Notée
<b>103.105, 111, 112</b>	Intensifier les efforts visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles et fondées sur le genre, ainsi qu'à incriminer les mutilations génitales féminines en toutes circonstances et, en fin de compte, à éradiquer cette pratique (Irlande, Burundi, République de Corée)	Notée
<b>103.115</b>	Étendre à tous les comtés du pays les campagnes actuelles de sensibilisation du public aux mutilations génitales féminines et aux autres pratiques traditionnelles préjudiciables (Zimbabwe)	Notée
<b>103.117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 186</b>	Maintenir les efforts de lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre, assurer l'autonomisation des femmes et leur garantir un niveau de vie adéquat (Nigéria, Philippines, Suède, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Égypte, Ghana, Israël, Italie, Lettonie, Canada, Sierra Leone)	Acceptée
<b>103.149</b>	Assurer comme il se doit la protection du droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables, en particulier pour les femmes, qui demeurent très vulnérables dans les secteurs formel et informel de l'emploi (Saint-Siège)	Acceptée
<b>103.184</b>	Prendre les mesures voulues pour promouvoir la participation des femmes à la vie économique et la renforcer davantage (Philippines)	Acceptée
<b>103.185</b>	Poursuivre les efforts visant à assurer l'égalité des femmes et des hommes en matière de droits fonciers et de droit de propriété (République de Corée)	Acceptée
<b>103.187, 190, 193</b>	Abroger les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes en matière de transmission et d'acquisition de la nationalité dans la loi relative aux étrangers et à la nationalité et dans la Constitution (Espagne, Botswana, Rwanda)	Acceptée
<b>103.188, 189, 191, 196, 198</b>	Prendre des mesures supplémentaires pour accroître la participation des femmes aux processus politiques, y compris, s'il y a lieu, des mesures temporaires spéciales conformes à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Suède, Togo, Malaisie, Sénégal, Rwanda)	Acceptée
<b>103.192</b>	Modifier le droit coutumier et le droit écrit pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles (Namibie)	Acceptée
<b>103.194, 195, 197</b>	Promouvoir la participation des filles à tous les niveaux d'enseignement, en particulier dans les zones rurales, notamment en veillant à ce que les établissements scolaires offrent aux filles la sécurité voulue (Lettonie, Sénégal, Angola)	Acceptée
<b>103.199</b>	Prendre des mesures supplémentaires pour intégrer les droits de la femme et de l'enfant dans les programmes nationaux (Kenya)	Acceptée
<b>Thème : Droits des enfants</b>		
<b>103.128, 129, 130</b>	Adopter une loi interdisant expressément les châtiments corporels dans tous les contextes, y compris dans le cadre familial (Zambie, Japon, Géorgie)	Acceptée

<i>Recommandation au paragraphe n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Réponse du Gouvernement du Libéria</i>
<b>103.200</b>	Veiller à ce que le Plan d'action national quadriennal pour le bien-être et la protection de l'enfance du Libéria soit mis en œuvre sans délai et allouer au Ministère des questions de genre, de l'enfance et de la protection sociale suffisamment de ressources pour mettre en œuvre ledit plan (Islande)	Acceptée
<b>103.201, 202</b>	Garantir l'enregistrement gratuit des naissances pour tous les enfants nés dans le pays (Somalie, Soudan du Sud)	Acceptée
<b>103.203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210</b>	Poursuivre les efforts visant à éliminer les pires formes de travail des enfants (Oman, Portugal, Somalie, Soudan du Sud, Ukraine, États-Unis d'Amérique, Allemagne, Italie)	Acceptée
<b>103.211, 212, 213, 214</b>	Prendre des mesures juridiques efficaces pour interdire et éliminer le mariage des enfants et le mariage forcé (Zambie, Mexique, Monténégro, Myanmar)	Acceptée
<b>Thème : Peine de mort</b>		
<b>103.60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77</b>	Maintenir le moratoire en vigueur sur la peine de mort et prendre de nouvelles mesures pour abolir celle-ci en droit (Népal, Sierra Leone, Pologne, Espagne, Timor-Leste, Argentine, Brésil, Tchéquie, France, Fidji, Géorgie, Saint-Siège, Islande, Italie, Lettonie, Mexique, Mozambique, Rwanda)	Acceptée
<b>Thème : non-discrimination</b>		
<b>103.40, 42, 47, 59</b>	Mener de vastes campagnes d'éducation et de sensibilisation pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination de fait dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes ayant des handicaps psychosociaux et les rescapés de la maladie à virus Ebola (Panama, Portugal, Ouganda, Iraq)	Acceptée
<b>103.41</b>	Prendre des mesures concrètes pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes touchées par la lèpre et les membres de leur famille et garantir leur accès aux services de santé en temps utile et dans les conditions voulues (Portugal)	Acceptée
<b>103.39, 48, 55</b>	Promouvoir l'adoption d'un texte de loi tendant à combattre la discrimination qui comprenne une définition de toutes les formes de discrimination, prévoit des voies de recours utiles susceptibles d'être exercées en cas de violation et comporte un plan d'action pour mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation destinées à promouvoir l'égalité, la tolérance et le respect de la diversité (Argentine, Belgique, Israël)	Acceptée
<b>103.43, 44, 45, 46, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58</b>	Combattre l'impunité généralisée dont jouissent les auteurs d'actes de violence et de discrimination fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et abroger toutes les dispositions du droit interne, notamment l'article 14.79 du Code pénal, qui incriminent les activités homosexuelles entre adultes consentants (Canada, Costa Rica, Israël, Italie, Mexique, Chili, Irlande, France, Islande, Portugal, Espagne, Timor-Leste, États-Unis d'Amérique)	Notée <sup>2</sup>
<b>103.173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183</b>	Améliorer l'accès à l'éducation et mettre en place des lois garantissant l'éducation inclusive, en accordant une attention particulière aux personnes handicapées, aux filles et aux femmes (Soudan du Sud, Oman, Costa Rica, Djibouti, Eswatini, Saint-Siège, Libye, Malaisie, Maurice, Pakistan, Inde)	Acceptée

<i>Recommandation au paragraphe n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Réponse du Gouvernement du Libéria</i>
<b>103.216, 217</b>	Envisager d'accorder toute l'attention voulue à la promotion de l'exercice des droits de l'homme des personnes handicapées (Inde, Égypte)	Acceptée
<b>Thème : Obligation de rendre des comptes</b>		
<b>103.131, 132, 133</b>	Mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs d'infractions commises pendant les deux conflits armés qui ont eu lieu au Libéria en créant un tribunal des crimes de guerre dont les règles de fonctionnement seraient parfaitement conformes aux normes juridiques internationales et aux principes internationaux régissant les procès équitables (Pays-Bas, Allemagne, Pologne)	Notée <sup>3</sup>
<b>103.134, 135, 136</b>	Adopter les mesures nécessaires à la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission Vérité et réconciliation pour veiller à ce que les allégations de violations graves des droits de l'homme et de crimes de guerre fassent l'objet d'enquêtes approfondies, impartiales et indépendantes et garantir l'application du principe de responsabilité tout en mettant en place un plan global d'indemnisation de toutes les victimes (Argentine, Monténégro, Belgique)	Acceptée
<b>103.137</b>	Continuer à renforcer les mesures visant à réformer le secteur de la justice (Mauritanie)	Acceptée
<b>Thème : Santé sexuelle et procréative</b>		
<b>103.164, 165</b>	Accroître la fourniture de services et de produits de santé sexuelle et procréative, notamment dans le cadre de la sensibilisation à la planification familiale et de la distribution locale de produits modernes de planification familiale (Islande, Suède)	Acceptée
<b>103.166</b>	Renforcer les mesures visant à lutter contre les obstacles qui entravent l'accès des femmes aux services de santé, notamment les obstacles socioculturels (Inde)	Acceptée
<b>103.167</b>	Renforcer les mesures visant à protéger les droits de la femme et de la fille, en particulier dans les domaines de la santé maternelle, sexuelle et procréative et des soins de santé destinés aux personnes vivant avec le VIH/sida (Lesotho)	Acceptée
<b>103.168</b>	Prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer le secteur de la santé, lutter contre la pandémie de COVID-19 et garantir la fourniture des services de santé à toute la population (Libye)	Acceptée
<b>103.169</b>	Veiller à ce que le secteur public de la santé et de l'éducation dispose des ressources financières, humaines et techniques nécessaires pour mener à bien la mission qui lui incombe de fournir des services de qualité à tous (Maldives)	Acceptée
<b>103.170</b>	Promouvoir la scolarisation des filles et des adolescents et leur maintien à l'école et faciliter l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, notamment aux services de contraception (Mexique)	Acceptée
<b>103.171, 172</b>	Remédier aux problèmes qui entravent l'accès des femmes aux services de santé, afin de réduire le taux de mortalité maternelle (Myanmar, Burkina Faso)	Acceptée

<i>Recommandation au paragraphe n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Réponse du Gouvernement du Libéria</i>
<b>Thème : Conditions de détention</b>		
<b>103.78, 79, 80</b>	Intensifier les efforts visant à mettre tous les établissements pénitentiaires libériens pleinement en conformité avec les obligations internationales du Libéria (Sierra Leone, Zambie, France)	Acceptée
<b>Thème : Traite des êtres humains</b>		
<b>103.143, 144,</b>	Donner un degré de priorité élevé aux ressources destinées à l'identification des victimes de la traite des personnes, notamment de la traite interne, mener des enquêtes plus vigoureuses sur les auteurs d'actes de traite et les poursuivre, y compris les responsables accusés de complicité (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique)	Acceptée
<b>103.145, 146, 147, 148</b>	Prendre les mesures voulues pour lutter contre les causes profondes de la traite des femmes et des filles et assurer la réadaptation et la réinsertion sociale des victimes, en leur donnant accès à des centres d'accueil, à une aide juridique, médicale et psychosociale et à d'autres sources de revenus (Malaisie, Côte d'Ivoire, Maroc, Israël)	Acceptée
<b>Thème : État de droit</b>		
<b>103.138</b>	Prendre des mesures concrètes pour mettre fin aux pratiques conventionnelles incompatibles avec l'état de droit, telles que celles liées à la sorcellerie et à l'ordalie (République de Corée)	Acceptée
<b>103.139</b>	Renforcer le cadre législatif en vue d'accroître les pouvoirs de la Commission libérienne de lutte contre la corruption en matière de poursuite et de lui conférer clairement l'indépendance politique nécessaire pour lutter contre la corruption prédatrice afin de stimuler l'économie (Haïti)	Acceptée
<b>103.140</b>	Donner suite aux recommandations formulées par la Mission d'observation électorale de l'Union européenne en 2017, notamment à celles concernant l'accès au droit de vote des détenus condamnés et des personnes hospitalisées (Tchéquie)	Acceptée
<b>103.141, 142</b>	Prendre toutes les mesures nécessaires pour abroger la loi pénale de 1978 et dépénaliser la liberté d'expression (Sierra Leone, Maldives)	Acceptée
<b>Thème : Appui au programme de développement national</b>		
<b>103.152, 153, 154</b>	Continuer à promouvoir un développement économique et social durable, intensifier les efforts de réduction de la pauvreté et améliorer le niveau de vie de la population (Chine, Soudan, Myanmar)	Acceptée
<b>103.150, 151, 155, 156, 157</b>	Continuer à renforcer les programmes sociaux en vue d'améliorer la qualité de vie de la population, en particulier celle des plus démunis, grâce à l'aide et à la coopération internationales dont le pays a besoin (République bolivarienne du Venezuela, Philippines, Indonésie, Cuba, Éthiopie)	Acceptée
<b>103.158, 159, 160, 161, 163</b>	Continuer à développer les services de santé et à les mettre à la portée de tous les Libériens (Oman, République bolivarienne du Venezuela, Chine, Égypte)	Acceptée

<i>Recommandation au paragraphe n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Réponse du Gouvernement du Libéria</i>
<b>103.162</b>	Continuer à améliorer les soins de santé communautaires et préventifs, ainsi que le rôle de l’Institut national de santé publique, pour renforcer la lutte contre les maladies infectieuses (Cuba)	Acceptée
<b>103.215</b>	Continuer à soutenir, par des politiques économiques et sociales, l’institution de la famille traditionnelle et la préservation des valeurs familiales pour donner suite à la recommandation formulée au paragraphe 100.58, qui avait été acceptée lors du deuxième cycle (Haïti)	Acceptée

### Notes

The recommendations that were “noted”, should not imply that they do not enjoy any support from the Government of Liberia, but that the Government is not in the position to commit to those recommendations without the requisite preparation.

<sup>1</sup> At the onset of this administration, it was established that ending the practice of FGM in Liberia needs extensive consultations with our traditional people, including civil society actors who continue to lead awareness activities in that direction. To this end, the Ministry of Gender, Children and Social Protection (MGCSP) embarked on a purposeful and intentional engagement with our traditional Chiefs and Elders. This engagement was cemented in a never before seen, concentrated outreach and awareness; thus, this assured them that the Administration respects their views and craves their direct involvement, which they view as allowing them to take ownership of the process to eradicate FGM.

<sup>2</sup> On recommendations relating to Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender (LGBT) rights, the protection of the rights of all citizens and foreign residents residing within our borders, remains a constitutional duty and priority of Government. Article 11(3) of the 1986 Constitution of Liberia states: “All persons are equal before the law and are therefore entitled to the equal protection of the law”. The fact that the recommendations of LGBT were noted does not mean that the rights of LGBT persons are not guaranteed. In fact, the Government has remained engaged with all relevant stakeholders on the protection of LGBT persons from discrimination.

<sup>3</sup> H.E. George Manneh Weah in his first State of the Nation Address, mentioned that his administration would support the TRC process. He reaffirmed this pledge while addressing the United Nations General Assembly in New York, United States of America, in September 2018. The commitment of the government to the implementation of the TRC recommendations is also stated in the Pro-poor Agenda for Prosperity and Development (PAPD, Page 90).

With support from the United Nations’ Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR) in Liberia and the Centre for Democracy and Development (CDD), based in Nigeria, the Independent National Commission on Human Rights (INCHR), in collaboration with the civil society, implemented a three-day national colloquium from May 15-18, 2019 under the theme, “Promoting National Reconciliation through Implementation of the TRC Recommendations”. The event brought together over one hundred and fifty stakeholders from across the country to solicit the views of Liberian citizenry on the way forward in regards to the implementation of the report of the Liberian Truth and Reconciliation Commission (TRC).